



APPEL À CANDIDATURE

**RÉSIDENCE DE
CRÉATION CÉRAMIQUE 2021**



Institut Européen des Arts Céramiques
Guebwiller – Haut-Rhin (France)

3 mois : période avril > octobre

Présentation de la structure



L'**Institut Européen des Arts Céramiques** s'inscrit dans un projet culturel en synergie avec la labellisation du patrimoine local en tant que « Pays d'Art et d'Histoire » et repose pour l'essentiel sur l'enseignement et la diffusion des arts céramiques au niveau local, régional et international.

En mettant en jeu un dialogue permanent avec les milieux de la création contemporaine et celui des arts appliqués de la céramique, l'IEAC contribue à la recherche d'une meilleure cohérence entre savoir-faire et création. Le cursus professionnel dispensé à l'IEAC est centré sur l'acquisition des données propres aux matériaux céramiques, sur la connaissance et l'appropriation des techniques de réalisation et de mise en œuvre des matériaux, et intègre le développement de la sensibilité artistique. Un parcours qui donne lieu à la délivrance du titre « créateur en arts céramiques », certification professionnelle de niveau III, inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Huit à dix stagiaires sont formés chaque année.

La programmation d'événements céramiques (expositions, conférences), l'accueil en résidence d'artistes et de designers, l'accompagnement de projets (scolaires, publics sensibles, étudiants) et une large offre de cours et stages tous publics complètent les actions de l'IEAC.

Site internet : <http://www.arts-ceramiques.org>

Page facebook : Institut européen des arts céramiques

Contexte de la résidence

L'IEAC a fondé son projet artistique et culturel de territoire dans le cadre de la labélisation « Pays d'art et d'histoire », portée par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller. Cet ancrage suppose un temps long d'imprégnation du territoire ainsi qu'un temps de dialogue structurant avec les acteurs locaux, les opérateurs culturels et les partenaires institutionnels.

En 2019, la création d'un nouveau pôle culturel et touristique au château de la Neuenbourg a permis la relocalisation de l'IEAC dans de nouveaux locaux, ouvrant des perspectives de développement en terme de visibilité et d'attractivité et réunissant deux acteurs culturels majeurs du territoire : l'IEAC et le CIAP, Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Cette nouvelle dynamique et le positionnement de l'IEAC dans le domaine de la création contemporaine marquent sa spécificité au niveau national. L'IEAC offre aujourd'hui une plateforme d'échange et un lieu d'expérimentation propice à l'accomplissement et à l'approfondissement d'un travail artistique, dans les différents champs investis par les arts céramiques.

Il s'agit aussi plus largement d'explorer de nouvelles pistes pour l'utilisation du matériau céramique ou de ses techniques, pour mettre en valeur les produits et les savoir-faire liés.

Accompagné par la vision plastique et l'expertise technique des formateurs de l'IEAC, l'artiste est amené à questionner sa démarche au regard du territoire.

Nous voulons aussi un projet porteur de sens, capable de fédérer des publics différents, voire éloignés du fait artistique et culturel.

Les objectifs sont :

- soutenir et encourager la création dans le domaine de la céramique et accompagner l'artiste dans sa démarche
- favoriser l'émergence d'un projet singulier et relié à l'identité du territoire
- sensibiliser le public à cette discipline et à l'art contemporain plus largement
- valoriser l'image du territoire : communication autour du projet, restitution sous un format adapté à celui-ci
- rendre la culture accessible : temps de rencontre avec les publics, médiation, grâce à un lieu d'accueil attractif, la Neuenbourg.

Pour l'artiste, cette résidence est l'opportunité de bénéficier d'un temps de travail dédié au sein d'un établissement de formation qui permet la mise à disposition d'une expertise, d'un accompagnement technique via des céramistes, formateurs spécialisés, d'un matériel et d'outils adaptés à la pratique. C'est aussi un temps favorable à l'échange avec les publics de l'IEAC.

La résidence

La résidence s'adresse à tout artiste ou artisan d'art résidant en France ou à l'étranger, engagé dans une démarche professionnelle de création et ayant des connaissances du matériau et des techniques de mise en œuvre suffisantes pour évaluer, organiser et réaliser son projet en autonomie.

L'accompagnement et l'expertise apportés par l'IEAC porteront sur le choix des matériaux et des techniques adaptés aux attentes de l'artiste, à l'utilisation des équipements proposés et au questionnement artistique autour du médium terre.

L'objectif est à la fois de faire connaître au public de nouveaux artistes, porteurs d'un propos artistique innovant ou du moins singulier, et de permettre à ces artistes de développer leurs projets en les aidant dans les différentes étapes de leur création. La résidence s'inscrit dans le cadre global du projet culturel de l'IEAC qui s'engage à accompagner un projet de création sur la durée. Pour ce faire, l'IEAC mettra à disposition des espaces de travail, un soutien administratif, artistique et technique, tout en étant force de proposition et en portant un regard expert sur le projet.

L'atelier

Un atelier de travail personnel et individuel de 23 m² sera mis à disposition de l'artiste en résidence pour mener ses recherches du lundi au vendredi de 8h30 à 18h. Durant cette résidence, l'artiste sera immergé dans la vie de l'établissement.

L'IEAC dispose également d'un espace informatique ainsi que d'une bibliothèque, nécessaires aux recherches et à la constitution de documents relatifs au travail mené par l'artiste. La connexion internet est assurée durant les temps de résidence.



Équipements mis à disposition

L'Institut Européen des Arts Céramiques dispose de :

- 2 fours électriques NABERTHERM de 440 litres (année 2019) : dimensions intérieures L.600 x P.750 x H.1000 mm
- 1 four électrique NABERTHERM de 300 litres : L.630 X P.650 x H.750 mm
- 2 fours à essais (année 2016 et 2019)
- 1 four à gaz ROHDE de 500 l (année 2019) : L.610 x P.870 x H.980 mm
- tours
- 1 croûteuse
- 1 cabine d'émaillage
- 1 boudineuse
- 1 laboratoire dédié au travail des émaux
- petits équipements habituellement utilisés en céramique

Seules les créations réalisées durant la résidence seront cuites dans les fours de l'IEAC. Ces cuissons s'inscrivent dans un programme spécifique à caler avec l'équipe pédagogique et la cheffe d'atelier qui coordonne le planning général de l'ensemble des cuissons en céramique.

En raison des contraintes techniques générées par les cuissons, un rétroplanning très en amont est à anticiper avec l'équipe technique. Il sera diffusé en interne.

L'artiste devra avoir les connaissances techniques nécessaires pour utiliser les équipements proposés en autonomie. La mise en oeuvre des cuissons sera accompagnée.





Modalités et conditions générales

Durée : 12 semaines non consécutives par tranche de 2 semaines minimum, étalées selon un planning établi et validé par les 2 parties.

Période : d'avril à octobre

Bourse de résidence : l'artiste bénéficiera d'une allocation forfaitaire de séjour pour l'ensemble de la résidence de **2500 €**.

Frais de production : une somme de **1000 €** maximum pour le matériel nécessaire à la résidence sera octroyée. Ce montant inclut les fournitures à la création, les frais de port, de transport y compris d'emballage et le matériel d'exposition supplémentaire le cas échéant.

L'achat du petit outillage est exclu.

Pour obtenir le remboursement des frais de production, l'artiste devra soumettre au préalable une liste des besoins, en privilégiant les matières et fournitures disponibles à l'IEAC. Les achats de fournitures complémentaires sont soumis à la validation de la direction. Tout achat réalisé sans l'accord de l'institut sera à la charge de l'artiste.

Le remboursement des achats effectués par l'artiste se fera sur présentation d'une ou plusieurs factures, accompagnée(s) des justificatifs de paiement des achats. Le total des dépenses ne pourra excéder 1000 €, matières fournies par l'IEAC comprises.

Le travail avec les ressources, matériaux et matériels trouvés sur site serait apprécié pour envisager le projet de restitution.

Perdiems et défraiement : un forfait de **300 €** sera alloué à l'artiste pour ses frais de déplacement, de repas et de télécommunication. Le versement se fera sur présentation d'une facture.

Rémunération : un droit de présentation publique de **500 €** sera versé à l'artiste dans le cadre d'une exposition de fin de résidence. La présence de l'artiste pour le montage et le vernissage de celle-ci sera nécessaire.

Des honoraires à hauteur de 50 €/heure seront perçus par l'artiste pour toutes autres actions de restitution (hors temps de résidence et de préparation) et dans la limite de 500 € (conférence, ateliers, performance, ...).

Les frais d'hébergement et de déplacement (au tarif SNCF 2^e classe) en dehors des périodes de résidence seront à la charge de l'IEAC.

Un contrat, définissant les modalités d'accueil et de restitution, sera préalablement établi entre l'artiste et l'IEAC.

Communication : les frais de communication relatifs au projet de restitution (exposition, conférence(s), édition,...) seront à la charge de l'IEAC. Les outils et moyens de communication seront déterminés par l'IEAC, en concertation avec l'artiste et en fonction du projet.

Hébergement

Pour toute la durée de sa résidence, l'artiste bénéficie de la mise à disposition d'un logement meublé, charges et assurance comprises.

Contreparties

Les résidences d'artiste se situent dans une démarche d'ouverture aux publics ; les artistes accueillis pourront donc être amenés, par exemple, à montrer une étape de leur travail, à participer à une rencontre avec le public, à animer un atelier de pratique artistique. Des rendez-vous pédagogiques seront également favorisés et planifiés, sous forme de conférence, de démonstration ou de workshop.

Ces temps d'échange ne pourront pas excéder 10% du temps de résidence total.

Dans la mesure où la production réalisée le permet, une pièce, un élément ou une réalisation produite durant la résidence sera choisie par l'équipe artistique pour entrer dans le fonds céramique de l'IEAC. Le nom de l'artiste sera systématiquement associé à la pièce lors d'éventuelles présentations publiques.

Bilan et restitution

Le bilan de la résidence peut donner lieu à une exposition ou toute autre forme de restitution adaptée au projet, afin de rendre compte du travail de recherche et du chemin artistique effectué. L'artiste, la direction et l'équipe pédagogique décideront collégalement du format de restitution avant le début de la résidence.

Une exposition réalisée en fin de séjour ne se pose donc pas comme un objectif, mais comme un des outils possibles de la démarche d'action culturelle et de sensibilisation. Elle doit, dans la mesure du possible, être menée en direction de différents publics (stagiaires de la formation professionnelle, scolaires, habitants du territoire, partenaires de l'IEAC, autres artistes ...).

Un dossier-bilan rédigé, illustré et documenté, sera remis (format PDF **et** version imprimée) par l'artiste au plus tard 1 mois après la fin de la résidence.

Dossier de candidature et pièces à fournir

Les candidats devront fournir :

- un curriculum vitae à jour où figurent les coordonnées et liens internet : site, blog, Instagram ...
- un portfolio, format PDF (10Mo max) comprenant un texte présentant la démarche de création et 5 à 10 visuels d'œuvres légendés
- une note d'intention décrivant le projet, son rapport au matériau céramique, les recherches que le créateur souhaite entreprendre pendant le temps de la résidence, l'identification des matières premières nécessaires et leurs quantités
- une note d'intention sur le projet de restitution envisagé

- une copie de l'attestation d'inscription à la Maison des artistes-sécurité sociale, AGESEA ou URSSAF, ou tout autre document prouvant le statut professionnel, y compris pour les artistes étrangers
- l'attestation de dispense de précompte pour les revenus artistiques
- N° de sécurité sociale
- N° de SIRET et code APE
- un avis de situation au répertoire SIREN (en ligne : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- une attestation d'assurance en responsabilité civile

Le jury sera sensible à la qualité générale de la démarche artistique et à la façon dont le projet s'articule au contexte de l'IEAC. Il tiendra compte également des connaissances techniques de l'artiste.

Le dossier de candidature complet doit être retourné **avant le 31 janvier 2021 à minuit**, par mail, au format PDF (un seul fichier) à : **contact@ieac.fr**

Objet du mail : **NOM Prénom - Candidature résidence IEAC 2021**

Les candidats seront informés de l'issue de leur candidature par e-mail dans un délai de 3 semaines.